

Un autre exemple de transport collectif

VIVIANE DAGENAI

J'ai eu le bonheur de rencontrer ce matin madame Louise Cossette, directrice générale du transport adapté et collectif Laurentides (TACL). Ce transport collectif et adapté couvre 34 municipalités incluses dans trois MRC: Pays-d'en-Haut, Antoine-Labelle, Laurentides, et il dessert une population de 97 222 personnes¹.

Il nous faut savoir dans un premier temps que le TACL est régi par deux lois. *Loi sur les transports* (chap. T-12) article 48.18 qui permet aux municipalités de légiférer en matière de transport: «Une municipalité peut organiser un transport en commun» et par le Code municipal (RLRQ chap. C-27.1) article 569 et suivants qui dit en résumé qu'une entente peut être conclue et soumise au ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), pour l'exercice d'une compétence: «Toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence» en l'occurrence, le transport collectif.

Pour vous parler du TACL, un transport collectif très bien organisé, qui s'arrête malheureusement à notre porte soit à l'intersection de la rue de la Gare et de la 117 à Piedmont, je vais m'en tenir qu'au volet collectif, bien qu'il fasse également du transport adapté. Pourquoi? Parce que le transport col-

lectif est véritablement un service organisé et offert aux citoyens par l'unique volonté des élus des MRC alors que le transport adapté est une obligation imposée aux municipalités par le Gouvernement aux alentours des années 2004-2005. Vous verrez plus loin que les sources de financement diffèrent également à cause de ça.

Achalandage au TACL

Budget pour 2014: 1 295 000 \$ – Déplacements: 119 300 – les circuits 24 par autobus et 14 par taxibus.

Ils font affaire par ententes avec un transporteur pour le service en autobus: *La Québécoise* et cinq compagnies de taxis qui font le transport par taxibus.

L'horaire des transports se situe du lundi au vendredi entre: premier départ de Tremblant, à 5 h 37, arrivée à Saint-Jérôme (gare) à 7 h 04. Dernier départ de Saint-Jérôme, à 18 h 52 et arrivée à Tremblant, à 20 h 15. Il y a aussi du transport les fins de semaine pour lequel je ne reproduis pas l'horaire par économie d'espace¹.

Sources de financement

1/3 – les passagers: (achat des titres de passage) et 1/3 – le ministère des Transports. Une MRC peut demander une subvention de 200 000 \$ si elle assure des déplacements de plus de 20 000 par année. Ceci dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du service en transport collectif, volet 2. 1/3 – les municipalités situées dans les territoires des trois MRC: Pays-d'en-Haut, Antoine-Labelle et Laurentides; la quote-part des municipalités est basée sur la richesse foncière uniformisée pour le financement du transport collectif et per capita pour le financement du transport adapté (comme dit plus haut, différence de service l'un qui relève de la volonté des élus et l'autre est obligatoire).

La Commission scolaire des Laurentides offre une contribution financière à TACL et, en contrepartie, le transport des étudiants est gratuit pour les adultes fréquentant les Centres de formation professionnelle¹.

Il est important de souligner ici que le rapport annuel 2013 de notre MRC Rivière-du-Nord, qui administre notre transport adapté et collectif TAC MRC-RDN comptabilisait 22 415 passagers en transport collectif seulement. Nous sommes donc admissibles

à cette subvention, si elle est demandée par les administrateurs de notre MRC.

En 2009 l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) décernait le prix d'excellence à TACL pour souligner leur effort dans l'amélioration de leur transport par l'optimisation des ressources et des services aux usagers.

On se souviendrait qu'en 2013-2014, les cinq MRC: Antoine-Labelle, Argenteuil, Laurentides, Pays-d'en-Haut et Rivière du Nord, ont mandaté l'Étude Gestrans, pour préparer un plan de développement en transport collectif régional sur les territoires concernés.

Le plan de transport des cinq MRC prévoyait, pour financer l'ensemble des services inclus dans le plan régional,

une majoration de la taxe du litre d'essence de 1,7 ¢.

Est-ce pour cette raison que notre MRC Rivière-du-Nord s'est retirée du projet? Je n'ai pas de réponse à ça, mais j'ai constaté, en revenant de Sainte-Agathe, que les coûts de l'essence au 10 mars 2015 étaient de 1,069 ¢ – Piedmont, intersection rue de la Gare et 117, fin du territoire utilisé par le TACL: 1,079 ¢ – Prévost, territoire sans transport collectif organisé: 1,099 ¢.

Force m'est de conclure qu'en plus de souffrir d'un manque de service de transport collectif, je paie mon essence plus chère qu'en territoire à transport collectif organisé.

1. Rapport d'activités 2013 du TACL

Améliorer les pratiques du transport collectif

VIVIANE DAGENAI

Le 24 mars dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle du TAC MRC RDN (Transport adapté et collectif de la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord). Un comptable de la firme Raymond Chabot Grant Thornton nous a fait le rapport des états financiers remis séance tenante.

Le bilan financier pour l'année 2014 affiche un actif financier évalué au coût après amortissement de 584 337 \$ et un passif financier évalué au coût après amortissement de 69 460 \$¹.

Le montant de l'actif inclut la contribution donnée par le ministère des Transports aux MRC qui font la demande d'une telle contribution en démontrant deux choses: avoir un achalandage annuel de plus de 20 000 passagers au collectif et présenter un plan de développement du transport collectif. Notre MRC a reçu cette somme de 200 000 \$ en novembre 2014.

En contre-partie, la MRC a produit au ministère des Transports les engagements suivants:

1. Prioriser l'harmonisation des plages horaires avec les autres organismes facilitant le développement durable (train de banlieue, etc.)
2. Publiciser le transport collectif dans nos bulletins municipaux respectifs.
3. Créer un site internet dédié aux services du transport collectif (TAC).
4. Faire la promotion du transport collectif dans les hebdomadaires locaux et régionaux.
5. Mettre en place une logique tarifaire équitable pour les usagers et les contribuables.
6. Faciliter les transports spéciaux et le transport collectif chez (pour) les aînés.
7. Poursuivre la mise en place d'un transport collectif en réseau sur le territoire.²

Force est de constater qu'il y a une grande tâche à accomplir pour les administrateurs du TAC en 2015, à commencer par augmenter le budget de publicité et promotion qui n'était que de 318 \$ en 2014³. Pourquoi augmenter la publicité? Pour maintenir notre achalandage d'usagers collectifs à

plus de 20 000 transport pour être admissible encore l'an prochain à la subvention de 200 000 \$.

Malheureusement, l'an passé, pour la première fois depuis 2010, nous avons subi une diminution du taux d'achalandage qui est passé de 22 415 à 21 324⁴. L'absence quasi totale de publicité n'est pas le seul facteur responsable de cette diminution, on peut penser aux règles de réservations de taxis, laborieuses et non négociables (réservation d'un transport la veille du déplacement et ce avant 14 h), également les heures de service du TAC (départs et arrivées) non harmonisées avec les autres services du train, du TACL et du CIT.

Il est de notre responsabilité en tant que citoyen, contribuable et usager de s'assurer que les engagements pris par la MRC pour obtenir ce 200 000 \$ mènent à des améliorations concrètes, après tout ces subventions du ministère des Transports, ce sont nos impôts, alors il faut assurément que ça nous revienne en service.

Petit truc en attendant l'harmonisation.

Si vous avez besoin de vous rendre au nord de Prévost, que vous êtes sans voiture ou dans l'impossibilité de prendre votre voiture et que vous avez du temps, vous pouvez prendre un taxi du TAC et vous rendre à la gare de Saint-Jérôme, de là prendre un autobus du TACL pour Sainte-Agathe, Sainte-Adèle ou Sainte-Agathe. Il y a plusieurs circuits par jour en matinée, chacun des transports coûte 5 \$ (consultez les horaires sur internet). Enfin, c'est possible en matinée et en fin de journée, si vous acceptez d'attendre assez longtemps à la gare et de réserver votre taxi TAC la veille du déplacement avant 14 h. C'est long et ardu, et il faudrait qu'on comprenne qu'un transport collectif est nécessaire et indispensable, maintenant, alors que c'est déjà un mot d'ordre dans tous les pays dits civilisés, ce que nous avons la prétention d'être...

1. États financiers du TAC MRC RDN au 31 décembre 2014, p. 11

2. Plan du développement du transport collectif, page 8.

3. Idem (1), page 13.

4. Rapport annuel 2014 du TAC MRC RDN, page 10.



CLINIQUE DENTAIRE
Dr Isabelle Poirier

SERVICES OFFERTS
tout en douceur

- Dentisterie générale adultes et enfants
- Dentisterie esthétique : ponts, couronnes et facettes
- Prothèses
- Blanchiment zoom en 1 heure
- Services d'orthodontie dentiste généraliste



Dr Marie-Michèle Lalonde
Dr Isabelle Poirier

450-224-0583
2894, boul. Curé-Labelle, Prévost

Pour un beau sourire en santé !

LES JARDINS Insalada

PRODUCTEUR DE FLEURS ANNUELLES

Paniers Victoriens 12" et 16"

Paniers fleuris 10"



Pots 4" et 6"

Boîtes à fleurs

Pôts patio

450-224-5421

1495, Chemin du Lac Écho à Prévost (à seulement 3,5 km de la 117)


OUVERT AU PUBLIC EN MAI ET JUIN TOUS LES JOURS DE 8H À 20H

MODE DE PAIEMENT ACCEPTÉ : COMPTANT, INTERAC ET CARTE DE CRÉDIT